

## - Résultats du concours 2023/2024 d'AgriNove -

Sur les 39 dossiers reçus au 31 mars 2024, notre jury a sélectionné les 3 projets suivants :

### **1<sup>er</sup> prix : MERY de MONTIGNY Jacques, O. Emmanuel et RANDON Stanislas—GREEN FUSYON (Paris-Saclay) :**

Green Fusyon développe un photobioréacteur innovant pour **produire de la chlorelle**, une microalgue **riche en protéines, oméga 3 et 6, et antioxydants**.

Contrairement aux grandes installations industrielles coûteuses de ses concurrents, Green Fusyon développe des photobioréacteurs compacts, économiques et faciles à contrôler. **L'innovation réside dans l'intégration de la lumière directement à l'intérieur des photobioréacteurs**, optimisant ainsi la photosynthèse et permettant une production en continu.

Utilisant un procédé circulaire, Green Fusyon **valorise les co-produits de la méthanisation dont le CO2 et le digestat liquide** des méthaniseurs pour améliorer la croissance de cette microalgue. Ce processus capture plus de 2 kg de CO2 par kilo de chlorelle produit et **purifie les eaux chargées en azote**, contribuant ainsi à la protection de l'environnement local.

### **2<sup>ème</sup> prix : DELMARRE Patrick – MO.DEL (Gironde) :**

Le Viti-Tunnel est un dispositif de couverture mono rang, conçu pour la **mise à l'abri automatique** des vignes pendant **les pluies et les épisodes de gel et de grêle**.

Dans sa phase de protection contre la pluie, le système permet de **lutter contre les maladies pluvio-dépendantes** (telles que le mildiou, le black-rot et l'excoriose) et donc de **réduire le recours aux produits phytosanitaires** et aux passages de pulvérisateurs de plus de 90 %. Le système garantit une **protection quasi parfaite contre les pertes de récoltes** dues aux maladies, au gel et à la grêle (sécurisation complète de la récolte). Il s'inscrit dans la recherche de méthodes alternatives innovantes pour réduire drastiquement l'usage des produits phytosanitaires, sans modifier les « terroirs » ni les profils des vins.

### **3<sup>ème</sup> prix : WETTERWALD Paul – WETTERBIOTECH (Pyrénées-Atlantiques) :**

Le projet a pour objectif de valoriser des biodéchets et coproduits agroalimentaires en biosolutions pour l'agriculture dans une démarche d'économie circulaire.

WETTERBIOTECH est spécialisée en biotechnologie et chimie verte. La start-up valorise des sous-produits agroalimentaires (effluents issus des industries brassicoles, cidricoles, vinicoles, laitières) en solutions biosourcées de santé animale (solution pour assainir les litières, probiotique...) et santé du végétal (biostimulant, biocontrôle...).

L'innovation réside dans le procédé d'extraction des principes actifs naturels contenus dans les biodéchets et dans le procédé de fermentation qui permet d'élaborer les solutions.

### **Le jury a tenu par ailleurs à décerner une citation à :**

**KABECHE Yacine (CEO & associé), LECALLIER Justine (CFO, COO & associée) et OLIVIER Samuel (CPO & associé) – CIRCUL'EGG (Ille-et-Vilaine)**

La société innove dans la valorisation des coquilles d'œufs des casseries, résolvant une problématique majeure de gestion des biodéchets.

Le procédé développé permet de séparer la coquille externe et la membrane interne. Le système est mécanique et n'utilise pas de produits chimiques. Une fois séparés les deux matériaux sont transformés en poudre pour différentes utilisations (alimentation animale, industrie cosmétique et nutraceutique).

## - Spécificités du concours 2023/2024 d'AgriNove -

**Dénomination du prix :** Il a été décidé que le prix 2024 serait spécialement dénommé « **Prix Louis Uminski** » afin de rendre hommage à l'inventeur d'AgriNove. Au cours de sa carrière professionnelle toute entière consacrée au monde agricole, Louis Uminski avait démontré une appétence constante pour l'innovation. Retraité à Nérac, élu conseiller municipal de 2008 à 2020, il avait su mettre son énergie au service de ce projet de technopole dédiée à l'amont agricole, dont il a pu voir les premières réalisations. Louis Uminski est décédé le 31 mai 2023 des suites d'un AVC survenu 3 semaines plus tôt, alors qu'il se rendait à la réunion... du jury du concours AgriNove.

**Remise des prix :** Les prix ont été décernés à Agen ce mercredi 26 juin 2024 par Madame Sophie Borderie (Présidente du Conseil départemental), Monsieur Alain Lorenzelli (Président d'Albret Communauté) et Monsieur Nicolas Lacombe (Président d'AgriNove).

**Historique et calendrier :** Le concours AgriNove a été lancé en 2014 afin de recenser des innovations pour l'agriculture et d'en mettre plus spécialement trois en lumière à chaque édition. Depuis, le concours est ouvert chaque année à l'occasion de notre forum « Agrinovembre », qui se donne comme objectif de valoriser certains projets de la promotion précédente autour d'une thématique précise. Les candidats ont jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour déposer leur dossier ainsi qu'une courte vidéo de présentation. Le jury se réunit avant l'été et sélectionne suivant un processus rigoureux les projets lui paraissant le plus porteur en termes d'innovations pour l'agriculture. Les autres candidats peuvent faire l'objet d'une citation ou/et d'un accompagnement par nos chargés de mission.

**Projets et jury :** Les projets présentés doivent mettre en avant une innovation quelle qu'elle soit (technologique, agronomique, numérique, etc.). **Au cours des 10 dernières années, nous avons ainsi reçu 394 dossiers en tout, dont 30 ont été primés.** Cette décision émane du jury du concours qui a un fonctionnement collégial puisqu'il réunit des représentants des collectivités locales (Conseil départemental et Communauté de communes), des institutions agricoles (Chambre régionale d'agriculture, Lycée départemental agricole, Crédit agricole), ainsi que le pôle de compétitivité Agri sud-ouest innovation, le cabinet d'expertise comptable CerFrance, le centre d'expérimentation Invenio et l'Association Climatologique de la Moyenne Garonne (ACMG). La FADUNA y siège également (voir plus bas).

**Les prix :** Les lauréats reçoivent une somme en numéraire qui s'élève à 5 000 Euros (3<sup>ème</sup> prix), 10 000 Euros (2<sup>nd</sup> prix) et 15 000 Euros (1<sup>er</sup> prix). Cette dotation peut être complétée par des prestations de services de même valeur si le porteur de projet primé s'installe dans les 3 ans qui suivent la remise des prix sur la technopole AgriNove.

Les citations sont dotées d'une valeur de 5 000 Euros, fournie en prestation de services, si et seulement si le porteur de projet primé s'installe dans les 3 ans dans la zone d'activité économique « AgriNove ».

Ces dotations sont financées essentiellement par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne et la Communauté de communes Albret Communauté, mais depuis 2020 la Fondation pour une Agriculture Durable en Nouvelle-Aquitaine (FADUNA) contribue à une des trois dotations au titre du développement durable.